

Action HAB04 **	Restaurer et entretenir la végétation des berges des milieux aquatiques avec gestion raisonnée des embâcles
---------------------------	--

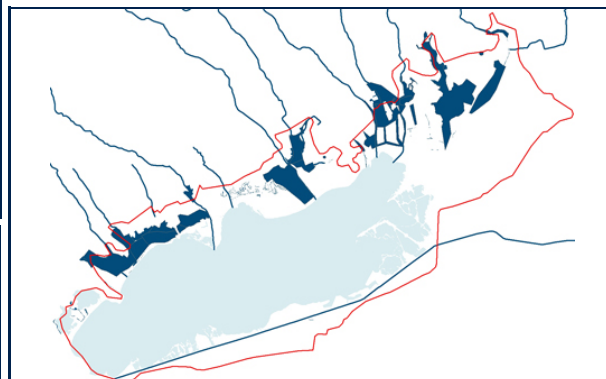
OBJECTIF(S) DE CONSERVATION

- ▶ Amélioration de la qualité de l'eau de la lagune et des écosystèmes aquatiques
- ▶ Maintien de la diversité des habitats naturels des marges de l'étang
- ▶ Préservation du caractère naturel et de la quiétude du site
- ▶ Conservation de la population de Cistude d'Europe et de ses habitats
- ▶ Amélioration des potentialités d'accueil des oiseaux

OPERATION(S)

- 02-Mettre en place une gestion intégrée des milieux aquatiques à l'échelle du Bassin versant
- 06-Mener une gestion conservatoire des milieux arborés et arbustifs
- 10-Favoriser la circulation des espèces

Berges des milieux aquatiques



ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Principaux habitats et espèces concernés

Cistude d'Europe

Facteur(s) contrariant leur état de conservation

Fermeture de certains milieux rivulaires par la végétation arborée, dégradation ou manque de protection de berges, manque de postes d'insolation.

Justification(s) de l'action et effet(s) attendu(s)

Cette action vise à restaurer ou entretenir la végétation rivulaire des cours d'eau, mares ou étang avec en complément la gestion raisonnée des embâcles. Ces mesures favorables à la Cistude d'Europe sont également justifiées par le fait que les digues et levées bordant les milieux aquatiques constituent souvent des sites de nidification et des zones refuges pour plusieurs espèces d'oiseaux, et abritent des espèces floristiques patrimoniales. De plus, ces éléments constitutifs des rives des cours d'eau et canaux (ripisylves, végétation de berges) contribuent à la formation de corridors biologiques visés par la directive "Habitats" (article 10 relatif à la gestion des éléments du paysage).

Concernant les cours d'eau, il est rappelé qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle globale des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

PERIMETRE D'APPLICATION ET PRINCIPAUX SECTEURS CONCERNES

Principaux secteurs (non exhaustif) Pourtour nord de l'étang de l'Or

Surface concernée estimée Environ 600 hectares favorables à la Cistude d'Europe

Principaux statuts réglementaires Loi sur l'eau, loi littoral, site classé

Principaux statuts fonciers Communes, EPCI, Conservatoire du Littoral, Conseil général de l'Hérault, SIATEO, propriétés privées

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques (Cistude d'Europe, habitats d'intérêt communautaire et flore patrimoniale) et objectifs à atteindre sur les parcelles concernées et de déterminer en particulier la nature et la période des travaux, ainsi que les modalités techniques d'intervention (accès à la zone à entretenir, matériels à utiliser, évacuation des produits de coupe...). Ces éléments compléteront le cahier des charges type.

Dispositif de mise en oeuvre Mesure contractuelle - Contrat N2000

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur(s) de réalisation Nombre de contrats signés

Indicateur(s) de résultat Linéaire ou superficie engagés

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

2009	2010	2011	2012	2013	2014

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS*Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)*

<i>Réalisations (non exhaustif)</i>	<i>Coûts</i>	<i>Principal dispositif financier</i>	<i>Etat</i>	<i>UE</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt34</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contrats Natura 2000 - sur devis - Objectifs chiffrés : 2000 mètres linéaires	25000	Mesure 323B axe 3 PDRH	50	50	0	0	0	0	0

Coût de l'action sur 6 ans (Euros) 25000**Remarques****MISE EN OEUVRE DE L'ACTION - DISPOSITIF CONTRACTUEL - CAHIER DES CHARGES TYPE**

Type contrat	Contrat Natura 2000 - durée 5 ans
Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles-non forestières incluses dans le périmètre Natura 2000.
Beneficiaires	- Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains non agricoles – non forestiers inclus dans le site.
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Taille des arbres constituant la ripisylve ; - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe, le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat ; - Broyage au sol et nettoyage du sol ; - Enlèvement manuel ou mécanique raisonné des embâcles et exportation des produits ; - Etudes et frais d'expert ; - Toute autre réalisation concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <p>Le brûlage des rémanents n'est autorisé que dans la mesure où ces derniers sont trop volumineux pour leur maintien et où s'il s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument proscrite.</p>
Engagements non rémunérés - Conditions spécifiques de réalisation des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ; - Absence de destruction des surfaces engagées ; - Respect du programme des travaux (périodes, périodicité) : interdiction d'intervention entre le 1er avril et le 31 juillet ; - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches ; - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) ; - Préservation des arbustes du sous-bois. <p>Espèces invasives à éliminer le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Olivier de Bohême (<i>Elaeagnus angustifolia</i>), Erable negundo (<i>Acer negundo</i>), Herbe de la Pampa (<i>Cotarderia selloana</i>), Faux-vernis du Japon (<i>Ailanthus altissima</i>), Faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>), Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>), Buddleia du père David (<i>Buddleja davidii</i>), Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>).
Document(s) à fournir lors de la demande du contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de Contrat Natura cerfaté ; - Extrait original de matrice cadastrale de l'année ou à défaut de l'an passé et plan cadastral portant la localisation de la mesure ; - Cartographie du projet sur orthophotoplan.
Financement et versement des aides	<p>Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>L'aide, versée sur pièces justificatives (factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés), est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Point(s) de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle administratif : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction ; - Contrôles sur place : visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDAF), obligatoires au dessus d'un certain montant ; visite avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (DR CNASEA). <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p>
Estimation des aides	<p>Sur devis.</p> <p>Estimation entre 0,5 € et 8 €/ml (restauration) + frais d'installation de chantier</p>
Codification de la mesure	Contrat Natura 2000 : A32311P et R.

MISE EN OEUVRE DE L'ACTION - DISPOSITIF CONTRACTUEL - CAHIER DES CHARGES TYPE

***Cahier des charges
spécifique***

Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du présent cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action ; linéaire engagé ; montant de l'aide ; calendrier de mise en œuvre.